

Note relative à la reprise des contrôles d'Assainissement Non Collectif

Afin de tenir les engagements pris avec nos collectivités, assurer la continuité du service public, répondre aux besoins des usagers et maintenir la viabilité de notre structure nous relançons les contrôles d'ANC sur le terrain.

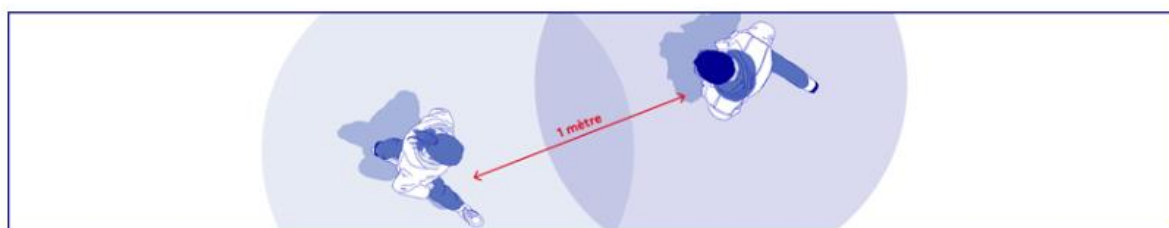
Tout sera mis en œuvre pour la sécurité de chacun.

Le contrôle de votre installation d'assainissement non collectif a pour avantage de se dérouler en extérieur, limitant ainsi les risques possibles de contagion. Le technicien respectera la distanciation sociale préconisée pour vous poser les questions et, si nécessaire, portera un masque. Vous pourrez le guider vers les ouvrages à contrôler et, afin de faciliter au mieux sa mission, merci de veiller à ce que tous les éléments soient facilement visitables/ouvrables (couverture de fosse, bac à graisse, ainsi que tous les regards existants par exemple sur l'épandage).

Si vous êtes une personne à risques, contactez-nous dès que possible.

Les gestes barrières seront respectés :

La distance sociale préconisée



Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades